

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Date de convocation :

27 mars 2018

Absents et excusés Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Ayant donné son pouvoir : Mme SOURDET Joëlle à Mme MENISSIER Martine,

Nombre de  
Conseillers : 10

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Présents : 7  
Pouvoir : 1  
Votants : 8

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1380/2018

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Objet :

Affectation du résultat

Après avoir approuvé, le 10 avril 2018, le compte administratif 2017, qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 191 343.55€
- un déficit d'investissement d'un montant de : 116 332.67€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de : 69 687.48 €
- un solde de restes à réaliser de : 1 474.03 €

entraînant un besoin net de financement de 114 858.27 €

**Décide sur proposition de Monsieur le Maire** d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

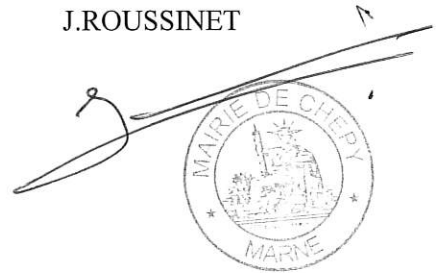
- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 114 858.27€.

- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de : 7 6485.21€

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 13 avril 2018.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180410-1380-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 13 avril 2018